



Télétravail : pérennisation et égalité d'accès

Le télétravail s'est progressivement installé dans l'organisation du travail à la DGFIP.

Développé, notamment pendant la crise sanitaire, il constitue aujourd'hui un mode de travail reconnu et attendu par de nombreux agents.

Pour autant, sa mise en œuvre reste encore trop inégale selon les services et les directions.

📌 Un mode d'organisation qui a fait ses preuves

Le télétravail permet :

- ♦ une amélioration des conditions de travail ;
- ♦ un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- ♦ une réduction de la fatigue, du stress et des temps de trajet ;
- ♦ un maintien dans l'emploi, notamment pour les agents en situation de handicap, de fragilité ou de contraintes personnelles.

⚠️ **Il doit être pérennisé comme un mode d'organisation normal du travail et accessible à chaque agent.**

📌 Des pratiques encore trop disparates

Dans de nombreux services, les agents constatent :

- ♦ des différences d'accès selon les services ou les directions ;
- ♦ des refus parfois peu ou pas motivés ;
- ♦ des restrictions sans dialogue, sans motivation suffisante.

Des refus sont opposés sans motivation suffisante, sans dialogue, parfois en contradiction avec les missions réellement exercées.

➡ Ces pratiques créent **un sentiment d'injustice et d'incompréhension** chez les agents.

📌 Pour la CFTC : des règles claires et équitables

La CFTC revendique :

- ♦ la pérennisation du télétravail, avec des règles stables et lisibles ;



Télétravail : pérennisation et égalité d'accès

- ◆ une application, équitable et respectée des règles sur l'ensemble des services et pour tous les grades ;
- ◆ des refus motivés, écrits et contestables ;
- ◆ le respect des préconisations médicales et des situations de handicap ;
- ◆ un dialogue social effectif sur l'organisation du travail.

!! Le télétravail doit reposer sur la confiance

Les agents ont démontré leur capacité à assurer leurs missions en télétravail avec sérieux et professionnalisme.

Il est donc essentiel que son accès repose sur des règles claires, transparentes et appliquées de manière équitable.

La CFTC restera vigilante pour défendre des conditions de travail justes et équilibrées pour tous les agents et continuera de réclamer une négociation sur le télétravail.

Votez concret : votez humain !

